



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
CONTEXTE ET MÉTHODE	7
1. Objectifs et perspectives.....	7
2. Éléments de cadrage	8
2.1. Qu'est-ce que la migration de retour ?.....	8
2.2. Qu'est-ce que la réinsertion ?.....	8
2.3. Réinsertion des migrants de retour en Tunisie	9
2.4. Migrants sur le sol tunisien.....	10
2.5. Enjeux et potentiels	10
1 ^{ère} table ronde : qui sont les migrants de retour.....	10
2 ^{ème} Table ronde : accompagnement de qualité pour une réinsertion réussie	11
3 ^{ème} Table ronde : financement des projets de réinsertion, le grand défi.....	11
4 ^{ème} Table ronde : focus sur les migrants étrangers en Tunisie	11
3. Programme du séminaire.....	12
SÉQUENCE D'OUVERTURE	15
1. Mot d'ouverture.....	15
2. Acteurs du retour et de la réinsertion en Tunisie	16
2.1. Office des Tunisiens à l'étranger (OTE).....	16
2.2. Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI)	16
2.3. Agence tunisienne de coopération technique (ATCT).....	16
2.4. Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	17
2.5. Organisation internationale pour les migrations (OIM).....	17
1^{ÈRE} TABLE RONDE : QUI SONT LES MIGRANTS DE RETOUR	18
Experts court terme du projet Lemma	
Témoignages vidéo	
Témoignage de M. Akram Denguir	
Témoignage de CEFA sur les familles	
Témoignage du député Riadh Jaidane sur les personnes âgées	
Éclairage du chercheur Jean-Pierre Cassarino	
2^{ÈME} TABLE RONDE : ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ POUR UNE RÉINSERTION RÉUSSIE	25
Étude de pérennité de l'OFII	
Étude de pérennité de RJ Consulting	
Étude de pérennité de l'ADDCI	
Accompagnement à l'emploi	
3^{ÈME} TABLE RONDE : FINANCEMENT DES PROJETS DE RÉINSERTION, LE GRAND DÉFI	30
Dispositifs publics existants	
Subventions des États de provenance, complément de l'apport personnel	
Expérience de projets communautaires réalisés dans le cadre du programme AVRR suisse	
4^{ÈME} TABLE RONDE : FOCUS SUR LES MIGRANTS ÉTRANGERS EN TUNISIE	34
Débat	
Séance de conclusion	
BIBLIOGRAPHIE	42

SIGLES ET ACRONYMES

- ADTF** : Association Démocratique des Tunisiens en France
- AFD** : Agence Française de Développement
- ANETI** : Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
- APII** : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
- APIA** : Agence de Promotion des Investissements Agricoles
- ARP** : Assemblée des Représentants du Peuple
- ASEC** : Soutien aux émigrés portugais nécessiteux
- ASIC** : Soutien aux personnes âgées des communautés portugaises
- ATCT** : Agence Tunisienne de Coopération Technique
- ATUGE** : Association des Tunisiens des Grandes Ecoles
- BEMOE** : Bureau de l'Emigration et de la Main d'oeuvre Etrangère
- CTRS** : Communauté Tunisienne résidant en Suisse
- CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- DGCIM** : Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migrations
- DGIE** : Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
- DUE** : Délégation de l'Union Européenne
- FFOM** : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- FIPA** : Agence de promotion de l'investissement extérieur
- FORIM** : Forum des Organisations Internationales issues des Migrations
- ICMPD** : Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
- INTES** : Institut National du Travail et des Etudes Sociales
- MAS** : ministère des affaires sociales
- MdM** : Marocains du Monde
- MENA** : Moyen Orient et Afrique du Nord
- MRE** : Marocains résidant à l'étranger
- OCDE** : Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
- OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations
- ONM** : Observatoire Nationale de la Migration
- OTE** : Office des Tunisiens à l'étranger
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- TRE** : Tunisiens résidant à l'Étranger

PRÉAMBULE : LE PROJET LEMMA

L'UE et la Tunisie ont signé un plan d'action 2013-2017 permettant d'ouvrir le dialogue sur les migrations, avec l'objectif de conclure un Partenariat pour la mobilité (PPM) traitant de la circulation des personnes, de la gestion de la migration légale, de la migration & développement, de la protection des droits des migrants et de la lutte contre la migration irrégulière et la réadmission.

Le PPM signé le 3 mars 2014 entre l'UE, dix de ses États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni) et la Tunisie vise à garantir une bonne gestion de la circulation des personnes. Le projet Lemma fait partie des initiatives qui en découlent.

«Lemma» est un projet de coopération comportant trois composantes :

1. Migration de travail et mobilité professionnelle.
2. Mobilisation des compétences des Tunisiens de l'Étranger et intégration de la migration dans le développement local et régional.
3. Réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens de retour.

Il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Soutenir les capacités des autorités tunisiennes à gérer la migration de travail et la mobilité professionnelle à travers la coopération avec les partenaires européens.
- Améliorer la connaissance des principales communautés tunisiennes en Europe et mettre en place un programme pour favoriser leur implication dans le développement local et régional.
- Augmenter les capacités des autorités tunisiennes et de la société civile à accompagner la réinsertion des personnes de retour au pays

Dans le cadre de sa mise œuvre, le projet Lemma mobilise des experts nationaux et internationaux, publics et privés, afin de renforcer les capacités des partenaires tunisiens dans la formalisation et la mise en œuvre de leur Stratégie nationale migratoire.

Le présent rapport porte sur la composante 3 mise en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



Stéphane Darmas, directeur de la représentation de l'OFII en Tunisie

CONTEXTE ET MÉTHODE

La composante 3 de Lemma vise à améliorer le cadre du retour et le soutien aux Tunisiens qui reviennent dans leur pays, avec les autorités compétentes et la société civile active dans le champ de la migration. Elle aborde aussi de manière prospective la question des migrants étrangers sur le sol tunisien.

Le point de départ est une cartographie des acteurs et des dispositifs de la réinsertion sur laquelle pourront s'appuyer les activités suivantes : accompagnement des autorités dans la conception d'une Feuille de route nationale du retour et de la réinsertion et renforcement ciblé des acteurs. Un projet pilote permettra de traduire dans les faits la démarche qui tend à harmoniser les dispositifs européens tout en favorisant la mise en place d'une politique publique tunisienne.

Le séminaire fait suite à un travail de cartographie qui a donné lieu à la production de trois documents (livrables) présentés en comité technique le 30 mars 2017 et validés en comité de pilotage le 6 juillet 2017 :

- «Cartographie des acteurs et des dispositifs européens de la réinsertion»,
- «Environnement économique et social, cadre juridique et institutionnel de la réinsertion»
- «Recommandations et pistes de réflexion»

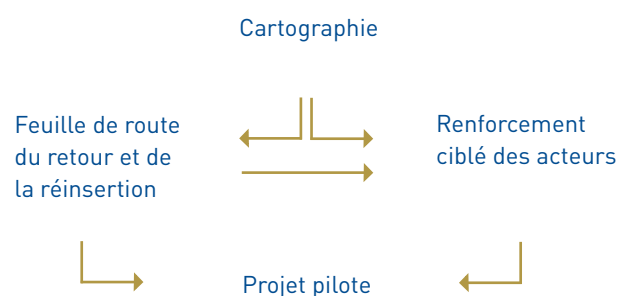
Ce séminaire de travail est ouvert à un public de professionnels. Il réunit pendant une journée et demie les partenaires du projet Lemma avec des acteurs de terrain, des organisations internationales, des universitaires, etc. Acteurs publics, acteurs privés et société civile ont pour but d'identifier les principaux facteurs d'une réinsertion réussie, au cours de quatre ateliers :

- Profils des Tunisiens de retour,
- Rôle de l'accompagnement et impact sur la pérennité des projets de réinsertion,

- Financement des projets de réinsertion,
- Introduction du thème des migrants étrangers en Tunisie.

Les ateliers sont suivis d'une séance de conclusion avec des analyses couvrant l'ensemble du processus de retour. Le débat est animé par les trois experts qui ont produit les livrables : Manon Muyle, de l'agence publique belge Fedasil, Fatma Houissa, juriste tunisienne, et Ivan Paneff, consultant privé français.

Le séminaire se déroule en français, langue de partage entre les partenaires tunisiens et européens du projet Lemma.



1. Objectifs et perspectives

Un an après le démarrage du projet Lemma, le séminaire marque la fin d'une première étape pour la composante 3. Les acteurs du retour et de la réinsertion en Tunisie étant parfaitement identifiés à l'issue de nombreuses rencontres bilatérales, le séminaire propose de les rassembler autour de thématiques en rapport avec leur expérience, pour poser les bases d'un travail pluri-acteurs. Les débats sont notamment destinés à cerner les difficultés que Lemma devrait aider à surmonter.

Le séminaire pose le cadre des prochaines activités de la composante 3 de Lemma :

- accompagnement des autorités tunisiennes dans la définition d'une feuille de route nationale du retour et de la réinsertion,
- renforcement ciblé des acteurs impliqués,
- conception et mise en œuvre d'un projet pilote.

Le séminaire débouchera sur des recommandations issues des travaux et de l'analyse complémentaire de trois experts mobilisés dans le cadre de Lemma. Ces recommandations pourront porter sur l'harmonisation des dispositifs européens, l'actualisation des textes juridiques tunisiens, la coordination entre les acteurs de la réinsertion, les outils de suivi et de partage des données, le processus d'accompagnement, l'accès au financement des projets de réinsertion, leur suivi dans le temps et, bien entendu, la visibilité des dispositifs offerts auprès des publics susceptibles d'être intéressés.

Les résultats du séminaire seront pris en compte lors des prochaines activités de la composante 3 de Lemma. Ils seront notamment déterminants lorsqu'il s'agira de définir les contours du projet pilote de réinsertion prévu par le projet.

2. Éléments de cadrage

2.1. Qu'est-ce que la migration de retour ?

Selon le glossaire proposé par le Réseau européen des migrations (http://ec.europa.eu/immigration/glossaire_fr), la migration de retour ramène une personne à son pays d'origine, son pays de nationalité, ou vers le pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, après un séjour d'une durée relativement importante dans un autre pays. La migration de retour peut être volontaire ou forcée, assistée ou spontanée.

Le projet Lemma porte sur le retour volontaire, tout en prenant acte de nuances qui se traduisent au niveau du vocabulaire (retour choisi, retour décidé, retour volontaire, etc.).

Il est assez difficile de définir un migrant de retour. Il peut appartenir à toutes les classes sociales, avoir n'importe quel niveau d'instruction et de qualification. La migration de retour peut concerner un individu ou un groupe familial et représenter des effectifs de population importants, souvent d'âges actifs mais aussi des enfants ou des personnes âgées. Les itinéraires professionnels des migrants de retour sont tantôt révélateurs de situations d'impasse, tantôt d'expériences migratoires réussies.

D'après Jean-Louis Rallu de l'Institut national d'études démographiques de Paris (http://www.ceped.org/cdrom/migrations_5-6_avril_2004/html/table1/com_rallu.pdf), il faudrait se dégager de l'idée d'un retour définitif et considérer le retour dans le cadre d'itinéraires migratoires repassant au même endroit. Les enfants issus de la migration circulaire - conçue comme un mouvement de va-et-vient volontaire entre pays, comprenant tant des mouvements temporaires que des installations de long terme en fonction des besoins des marchés du travail et des impératifs de développement - peuvent naître dans le pays d'accueil aussi bien que dans le pays d'origine et il devient difficile de caractériser les migrants et la génération à laquelle ils appartiennent.

2.2. Qu'est-ce que la réinsertion ?

Le glossaire de la plateforme Migration de retour et développement appelle réinsertion le processus lié à la capacité d'un migrant de retour à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays d'origine (<http://rsc.eui.eu/RDP/fr/glossary-2/>).

Le projet Lemma considère que la réinsertion

a pour but d'atteindre un niveau minimum de bien être et de stabilité permettant d'envisager un avenir serein en Tunisie. Cela passe par le recours aux dispositifs proposés de manière spécifique aux migrants de retour, telles les incitations fiscales dont le fameux FCR (Franchise pour changement de résidence), mais aussi par une intégration rapide et efficace dans le système de droit commun sans laquelle la durabilité de la réinsertion serait menacée.

La composante 3 de Lemma a été confiée à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), établissement public disposant d'une longue expérience en matière d'accompagnement des migrants de retour, acquise à partir des années 90 dans 24 pays d'Europe, d'Afrique ou d'Asie. En Tunisie, l'OFII a financé 460 projets de retour depuis 2011, pour un montant global de 3 M€. Les publics éligibles au dispositif de l'OFII sont les personnes en situation irrégulière, les étudiants en fin de titre de séjour et les bénéficiaires d'un contrat jeune professionnel (concept de mise en œuvre de la migration circulaire).

À travers l'Organisation internationale des migrations (OIM), la Suisse a conduit entre 2012 et 2015 un programme d'aide au retour volontaire qui a permis la réalisation de 530 projets économiques. Entre 40 et 80 Tunisiens en provenance de différents pays européens (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Grèce, Italie, Pays-Bas, etc.) sont en outre assistés chaque année par l'OIM dans leur réinsertion socioprofessionnelle.

Par le biais du projet Lemma, les États membres de l'UE peuvent pour la première fois envisager une coordination concernant la migration de retour des ressortissants tunisiens résidant sur leur sol.

2.3. Réinsertion des migrants de retour en Tunisie

Une politique de réinsertion des Tunisiens revenant au pays a été mise en place dès la moitié des années 70. Il s'agissait notamment de récompenser la période passée à l'étranger par des avantages fiscaux, encourageant finalement l'émigration de la main d'œuvre qui se concevait alors comme un cycle dont le terme était le retour de l'émigré au pays d'origine. D'après Abderrazak Bel Haj Zekri, qui a dirigé le département des études à l'OTE, les retours ont connu une importance significative jusqu'au milieu des années 80.

La Stratégie nationale migratoire (SNM), élaborée entre 2012 et 2015 mais pas encore parachevée, fait mention de la migration de retour sans la considérer comme un axe stratégique. Elle prévoit néanmoins la constitution d'un groupe thématique « retour et réinsertion » pour « affiner » le document avec le soutien des « organismes et programmes spécialisés de coopération internationale ».

Deux établissements publics jouent un rôle actif auprès des migrants tunisiens de retour. L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) leur fournit des services administratifs rassemblés au sein d'un guichet unique composé notamment de la Douane, du ministère des Finances, de services d'état civil, des caisses sociales et des agences de promotion des investissements. Pour sa part, l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) intervient au niveau de la réinsertion économique par l'emploi ou par la création d'entreprise. Les deux unissent leurs compétences au sein des Centre de ressources sur la migration (CRM), des structures de conseil et d'orientation auxquelles peuvent notamment s'adresser les Tunisiens de retour.

Depuis 2011, la société civile est marquée par l'essor des associations de développement

dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Certaines ont été sélectionnées comme opérateurs de suivi pour accompagner la réinsertion des migrants de retour financée par les États de provenance. On peut citer l'Association pour le développement durable et la coopération internationale de Zarzis (ADDCI), l'Organisation maghrébine des études et de développement des ressources humaines (OMEDRH) ou encore l'association Campagne.

2.4. Migrants sur le sol tunisien

La Tunisie est un pays d'émigration confronté depuis une vingtaine d'années à un phénomène d'immigration qui s'est accentué depuis la Révolution et qui n'a pas encore été pris en compte par la législation, ni par les politiques publiques. Néanmoins, la Constitution de 2014 proclame dans son préambule l'attachement de la Tunisie aux principes universels des droits de l'homme et protège le droit d'asile (article 26).

C'est un fait notable, sachant que la Tunisie a enregistré à partir de 2011 une arrivée considérable de ressortissants libyens, syriens et subsahariens, suite aux conflits régionaux qui ont engendré des flux migratoires importants. D'autres migrants sont arrivés dans le cadre de leurs études. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, la Tunisie compte 6000 étudiants étrangers dont 75% inscrits dans le secteur privé. Les étudiants ressortissants des pays du Maghreb représentent 59% du total alors que 31 % sont originaires des pays d'Afrique subsaharienne. Mais si l'on se réfère aux chiffres publiés par l'Institut national de la statistique (INS), les migrants maghrébins et européens sont les plus nombreux en Tunisie.

La protection des droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile constitue le 5ème objectif de la SNM qui prévoit l'analyse du profil de l'immigration et des demandeurs

d'asile, le développement et l'actualisation des textes législatifs relatifs à l'immigration et à la protection des droits des migrants, ainsi que le développement d'une gestion de l'asile.

2.5. Enjeux et potentiels

Le séminaire a pour but d'identifier les principaux facteurs d'une réinsertion réussie, en vue de la conception par les autorités tunisiennes d'une feuille de route nationale du retour et de la réinsertion, qui devra examiner de manière systématique les problématiques identifiées au cours des travaux. Les expériences conduites en Tunisie ainsi que les témoignages des bénéficiaires permettent déjà d'assurer que la qualité de l'accompagnement et les possibilités d'accès au financement constituent des facteurs majeurs de réussite.

1^{ère} table ronde : qui sont les migrants de retour ?

La première table ronde va se pencher sur les différents profils de migrants de retour, parmi lesquels on pourra remarquer que le genre féminin est jusqu'ici peu représenté (5 femmes reçues par l'OFII sur la période 2011-2016). L'objectif consiste à passer en revue les besoins de chaque catégorie, son potentiel de contribution au développement local et sa prise en compte dans les dispositifs actuels de soutien à la réinsertion.

Ces derniers ciblent en priorité des publics vulnérables, en séjour irrégulier dans le pays de résidence et vivant dans la précarité. Mais il est important de souligner que des personnes dotées de qualifications et d'un capital financier peuvent aussi avoir besoin d'un accompagnement adapté afin de pallier une éventuelle méconnaissance de l'environnement juridique, un manque de compétences en gestion ou des difficultés de réadaptation dans

la société tunisienne. Pour l'ensemble des publics concernés,

l'objectif des dispositifs d'accompagnement est d'offrir les outils qui mèneront vers la pérennisation, la variété des opérateurs permettant de s'adapter aux différents profils des migrants de retour.

2^{ème} table ronde : un accompagnement de qualité pour une réinsertion réussie.

(facteurs de réussite et handicaps, pérennité au-delà de l'accompagnement)

Ce constat amènera le sujet de la seconde table ronde portant sur la qualité de l'accompagnement qui représente un atout décisif dans le processus de réinsertion, quel que soit le dispositif mis en œuvre. La réflexion sera alimentée par des études relatives à la viabilité des projets économiques, réalisées au delà de la période de soutien qui couvre généralement la phase de conception du projet (études de faisabilité, plan d'affaires), l'examen de validation, le montage et les premiers mois d'activité. Ce sera l'occasion d'identifier les éléments favorisant la pérennité des entreprises au bout de deux ou trois ans.

Les organismes pilotant les programmes de retour, les structures de formation et les opérateurs de proximité chargés du suivi des bénéficiaires apporteront leur expérience pour cerner les handicaps, recenser les obstacles et identifier les facteurs de réussite.

3^{ème} table ronde : financement des projets de réinsertion, le grand défi.

La 3^{ème} table ronde examinera la question tout aussi déterminante du financement des projets de réinsertion, au moment de la conception

puis de la mise en route du projet mais pas seulement. Les témoignages indiquent en effet que la mise initiale, subvention comprise, limite souvent les ambitions à des micro-projets qui permettent juste de subsister. Lorsque le promoteur projette de développer son entreprise pour accéder à une meilleure qualité de vie et créer des emplois, il se heurte bien souvent à l'obstacle rédhibitoire du financement, ce qui peut l'amener à regretter d'avoir fait le choix du retour. Différentes pistes seront étudiées, dont les projets communautaires expérimentés dans le cadre du programme suisse.

4^{ème} table ronde : focus sur les migrants étrangers en Tunisie.

Suivra enfin un focus sur les migrants étrangers en Tunisie, dans une double optique d'insertion ou de retour. Le projet Lemma adopte en effet une démarche prospective qui prend en compte les possibilités d'intégration, d'une part, et l'éventualité du retour d'autre part, sans perdre de vue la recherche de retombées positives pour la personne concernée et plus généralement pour la Tunisie.

Le Bureau de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère, structure spécialisée du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, exposera les conditions d'accès au marché du travail tunisien. Pour sa part, l'organisation non gouvernementale Terre d'asile Tunisie présentera une description des migrants reçus dans sa permanence : qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Quel est leur statut ? Quels sont leurs besoins ?

3. Programme du séminaire

MARDI 28 MARS 2017			
13h30	30 minutes	Accueil et enregistrement	
14h	15 minutes	- Mot d'ouverture.	DGCIM – EF – OFII
	15 minutes	- Présentation du programme, des acteurs du retour et de la réinsertion en Tunisie et identification rapide des enjeux (services publics, administrations, associations, organisations internationales : OTE, ANETI, OIM, OFII).	Animation Hélène Hammouda
	15 minutes	- Présentation des experts court terme du projet Lemma qui donneront un bref aperçu de leurs travaux.	Animation Hélène Hammouda
14h45	1ère table ronde : qui sont les migrants de retour ?		
	60 minutes	Personnes en situation irrégulière ou en situation de précarité, chefs d'entreprise, étudiants, familles, retraités (présentation du député Riadh Jaidane), coopérants : profils des migrants de retour à travers des témoignages vivants ou filmés. Caractéristiques, besoins et potentiel de chaque public, dans une optique de réinsertion.	Modérateur ONM Rapporteur OTE
	60 minutes	Débat avec la salle précédé d'un cadrage de 10 minutes par J-P Cassarino.	Modération par l'universitaire Jean-Pierre Cassarino, spécialiste de la migration de retour Rapporteur : OTE
16h45	15 minutes	Remerciements et rendez-vous au lendemain	Hélène Hammouda

MERCREDI 29 MARS 2017			
8h30	30 minutes	Accueil, enregistrement et café	
2ème table ronde : un accompagnement de qualité pour une réinsertion réussie (facteurs de réussite et handicaps, pérennité au-delà de l'accompagnement)			
9H	5 minutes	Mot d'accueil	Hélène Hammouda
	10 minutes	Module 1 : Présentation d'une étude de pérennité qualitative sur un échantillon de 160 projets réalisés par des migrants tunisiens rentrés de France entre 2011 et 2015.	OFII
	10 minutes	Module 2 : Présentation d'une étude de pérennité quantitative réalisée sur un échantillon de 40 projets suivis par le même opérateur.	RJ Consulting
	10 minutes	Module 3 : évolution des projets en cours d'accompagnement.	ADDCI Zarzis
	15 minutes	Module 4 : spécificités de l'accompagnement à l'emploi.	Témoignage + ADECCO + OMEDRH
9h50	25 minutes	Débat entre l'ANETI, l'OIM et deux opérateurs de suivi des migrants tunisiens de retour.	Modération ANETI Rapporteur DGCIM
10h15	25 minutes	Interventions de la salle	
10h40	20 minutes	Pause-café	
3ème table ronde : financement des projets de réinsertion, le grand défi			
	15 minutes	Module 1 : exposé des dispositifs publics existants.	Cabinet d'expertise comptable CMA
	5 minutes	Module 2 : les subventions des États de provenance, complément de l'apport personnel	ANETI
	20 minutes	Module 3 : présentation de l'expérience des projets communautaires réalisés dans le cadre du programme AVRR suisse piloté par l'OIM.	OIM
11h40	25 minutes	Débat entre les établissements de prêt/ microcrédit et les opérateurs (problème des garanties, frilosité des banques, rôle de la solidarité, finance participative, etc.).	Modération BEMOE
12h	25 minutes	Interventions de la salle	Rapporteur ANETI
12h30	90 minutes	Déjeuner et café	

MERCREDI 29 MARS 2017			
14h	Introduction du thème des migrants étrangers en Tunisie		
	30 minutes	Module 1 : cadre législatif de l'accès au marché du travail	BEMOE
		Module 2 : profils des migrants étrangers sur le sol tunisien	Terre d'asile Tunisie
14h30	30 minutes	Echanges avec la salle	Modération DGCIM Rapporteur Direction de la planification
15h	Séance de conclusion		
	40 minutes	Analyses couvrant l'ensemble du processus de retour et recommandations : interventions croisées Analyses couvrant l'ensemble du processus de retour et recommandations : interventions croisées	Experts court terme du projet Lemma : Manon Muyle, Fatma Houissa et Ivan Paneff
15h40	65 minutes	Echanges avec la salle	Modération Hélène Hammouda Rapporteur Expertise France
16h45	15 minutes	- Remerciements - Annonce du Forum mobilité et diasporas - Annonce des prochains rendez-vous publics de Lemma	Stéphane Darmas (OFII) Nassima Clerin (Expertise France)

SÉQUENCE D'OUVERTURE



Isabel Mohedano-Sohm, attachée migration et asile à la délégation de l'Union européenne, Taoufik Ouled Ali, directeur des programmes pour l'emploi à l'ANETI, Agathe Winter, chargée de mission valorisation de l'expertise de l'OFII à l'international et Clémence Racimora, chargée de projet à Expertise France

1. Mot d'ouverture

Je vous souhaite la bienvenue à ce séminaire Lemma et je vous remercie, du fond du cœur, d'être venus apporter votre contribution à notre réflexion sur la réinsertion des migrants tunisiens de retour.

Je remercie en particulier les administrations et les établissements publics tunisiens qui sont au centre du projet Lemma. Je vous les présenterai un à un tout à l'heure. Dans les témoignages, il se peut qu'ils entendent des récriminations et je voudrais les mettre à l'aise. D'abord, c'est une question de perception. Ensuite, on ne devient critiquable qu'à partir du moment où on se situe dans l'action. C'est parce qu'ils sont bien là et qu'ils remplissent une mission qu'ils peuvent faire l'objet de réclamations.

D'un autre côté, dans l'expression services publics, il y a le mot services et il est tout à fait normal pour une administration d'être à l'écoute de ses usagers qui ne doivent pas oublier, de leur côté, le respect dû aux commis de l'État.

Je remercie aussi tout particulièrement les acteurs de terrain qui vont partager avec nous leur expérience précieuse pour nous permettre d'avancer vers les objectifs fixés dans le cadre du projet Lemma.

Hélène Hammouda, expert long terme pour le retour et la réinsertion.

2. Acteurs du retour et de la réinsertion en Tunisie

2.1. Office des Tunisiens à l'étranger (OTE)

L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), créé en juin 1988 (article 14 de la loi n° 60-88 du 2 juin 1988), est notamment chargé d'apporter un soutien aux Tunisiens de la diaspora et à leurs familles, dans le pays de résidence et en Tunisie, ainsi que de faciliter la réinsertion des émigrés tunisiens de retour dans leur pays.

L'OTE dispose pour ce faire d'un réseau d'attachés sociaux affectés auprès des ambassades et des consulats tunisiens en Europe, au Canada et dans le Monde arabe. Ceux-ci veillent aux intérêts des ressortissants tunisiens à l'étranger : couverture sociale, aplanissement des difficultés rencontrées sur les plans sanitaire, judiciaire et administratif. Ils étudient les cas sociaux individuels et proposent des solutions. Ils informent les membres de la communauté tunisienne à l'étranger de toutes les mesures et procédures légales et réglementaires relatives à leur séjour dans le pays d'accueil et à leur retour, provisoire ou définitif, en Tunisie.

L'OTE est donc un acteur en mesure d'apporter des réponses adaptées aux TRE qui envisagent de revenir en Tunisie. Par la suite, il a les moyens d'accompagner les migrants de retour dans les différentes étapes de leur réinsertion, grâce à son réseau de délégations régionales.

2.2. Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI)

L'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant est un établissement public à caractère non administratif doté

de la personnalité civile et de l'autonomie administrative et financière.

Elle a été créée en vertu de la loi n° 93-11 du 17/02/93 et est placée sous la tutelle du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Elle a pour principale mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative à la promotion de l'emploi. Elle est notamment chargée de :

- Diffuser l'information sur l'emploi et les qualifications aux entreprises et aux demandeurs d'emploi ;
- Mettre en œuvre les programmes de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes ; Apporter le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant ;
- Assurer l'orientation professionnelle des demandeurs de formation en vue de leur insertion dans la vie active ;
- Faciliter la réinsertion dans l'économie nationale des travailleurs émigrés après leur retour définitif.

2.3. Agence tunisienne de coopération technique (ATCT)

Créée en avril 1972, l'ATCT est un instrument privilégié de la coopération technique tunisienne placé sous la tutelle du ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale.

Elle a pour mission la sélection et le placement des cadres tunisiens, à travers des conventions bilatérales avec les pays partenaires ou les organisations régionales et internationales. Pour cela, l'Agence puise dans ses ressources en compétences parmi les cadres de l'administration tunisienne, des institutions universitaires et des entreprises publiques et privées. Actuellement, plus de 16.000

coopérants tunisiens exercent principalement dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'agriculture et de l'ingénierie. Le nombre des techniciens en électricité, en mécanique, en informatique et en télécommunication est également très important.

L'ATCT, est un acteur majeur dans l'accompagnement de la trajectoire migratoire, de la préparation au départ jusqu'au retour, la réinstallation et la réinsertion.

2.4. Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

L'Office français de l'immigration et de l'intégration est un établissement public à caractère administratif relevant du ministère de l'Intérieur. Il applique les directives du gouvernement en matière d'immigration, d'accueil des étrangers destinés à résider durablement en France et de premier accueil des demandeurs d'asile.

L'OFII est présent en Tunisie depuis 1969. Le dispositif de réinsertion est venu s'ajouter aux procédures de migration professionnelle et de migration familiale, sur la base de l'Accord de gestion concertée des flux migratoires signé entre la France et la Tunisie en 2008.

En Tunisie, l'OFII a financé 500 projets de retour depuis 2011, pour un montant global de 3,2 M€. Le dispositif français de réinsertion est cofinancé à 75% par le Fond asile, migration et intégration de l'UE (FAMI). Il s'articule autour de trois niveaux d'aides : une aide à la réinsertion sociale pour prendre en charge les frais d'installation de la famille liés au logement, à la santé ou à la scolarisation des enfants mineurs, une aide à la réinsertion par l'emploi ou une aide à la réinsertion par la création d'entreprise.

Dans l'état actuel des choses, trois sortes de

public peuvent bénéficier de ce dispositif : les migrants en situation irrégulière et précaire, les étudiants en fin de cursus universitaire et de titre de séjour, les bénéficiaires de l'accord sur les jeunes professionnels, à la fin de leur contrat de travail en France.

2.5. Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est une organisation intergouvernementale qui compte 166 États membres. Le 19 septembre 2016, l'OIM est devenue une organisation apparentée aux Nations unies.

La Tunisie a adhéré à l'OIM en juin 1999. La mission de l'OIM en Tunisie a ouvert ses portes en mars 2001, suite à un accord de siège pour un bureau régional qui était la première représentation de l'OIM au Maghreb.

L'OIM contribue à travers différents programmes au renforcement de capacités de l'État tunisien, en matière de gestion des migrations. L'OIM intervient également comme opérateur de réinsertion financé par les États européens de provenance des migrants tunisiens de retour (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Grèce, Pays-Bas, Suisse, etc.). 1400 migrants tunisiens ont reçu l'aide de l'OIM depuis 1979. La Suisse a confié à l'OIM la mise en oeuvre d'un programme d'assistance au retour volontaire et à la réintégration entre 2012 et 2015 (AVRR).

Cette aide proposée aux Tunisiens séjournant en Suisse dans le cadre d'une demande d'asile a permis le retour de 720 personnes et la réalisation de 530 projets économiques.

QUI SONT LES MIGRANTS DE RETOUR ?

Experts court terme du projet Lemma

Les experts associés à la cartographie ont été identifiés suite à la diffusion de termes de référence et après une procédure de sélection comprenant des entretiens.

Manon Muyle est une collaboratrice de la cellule internationale de Fedasil, l'institution belge responsable de l'accueil des demandeurs d'asile, également chargée de l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés.

Fedasil propose un site internet consacré au retour volontaire, une possibilité offerte aux demandeurs d'asile, aux demandeurs d'asile déboutés ou aux migrants sans permis de séjour. Le voyage est organisé depuis la Belgique jusqu'au pays de destination et comprend l'assistance et les frais de transport, le tout dans la tranquillité et la discrétion. Le dispositif inclut un soutien à la réintégration dans le pays d'origine. Manon Muyle a occupé les fonctions de conseillère en retour pendant 18 mois.

Manon Muyle a assemblé pour le projet Lemma une «Cartographie des acteurs et des dispositifs européens de la réinsertion».

Fatma Houissa est avocate en droit public, inscrite à la cour d'appel de Tunis. Elle pratique surtout le droit des affaires dans le cadre de ses activités de conseil et dispose d'un important réseau de contacts dans l'administration tunisienne. Elle a réalisé un guide de l'investissement destiné aux Tunisiens à l'étranger, dans le cadre d'un projet de coopération mis en œuvre par la GIZ.

Fatma Houissa a produit pour le projet Lemma un précis intitulé : «Environnement économique et social, cadre juridique et institutionnel de la réinsertion».

Juriste, Ivan Paneff a 30 ans d'expérience professionnelle en conseil aux institutions

et une pratique de 15 années en droit des étrangers : accueil, insertion, relations avec l'administration. Il a travaillé en Tunisie entre 2012 et 2015, dans le cadre de projets européens d'appui au secteur de la justice.

Ivan Paneff a rédigé pour le projet Lemma des «Recommandations et pistes de réflexion» au sujet de la réinsertion des migrants tunisiens de retour. En annexe

Personnes en situation irrégulière ou en situation de précarité, chefs d'entreprise, étudiants, familles, retraités, coopérants, l'atelier présente différents profils des migrants de retour, à travers des témoignages vivants ou filmés. Les caractéristiques, les besoins et le potentiel de chaque public, sont examinés dans une optique de réinsertion.

Témoignages vidéo

Ces migrants ont quitté la Tunisie de façon irrégulière dans la foulée de la Révolution, par voie de mer, et sont revenus de France en bénéficiant du dispositif d'aide à la réinsertion proposé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

- Hélène Hammouda : Akram Denguir représente un échantillon du potentiel énorme des Tunisiens qui ont fait leurs études et/ou qui ont eu une expérience professionnelle en Europe. On pourrait citer aussi l'expérience de I. Gouja qui a fait, lui, le choix du retour en bénéficiant d'un programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée (PACEIM) qui s'adresse à des migrants hautement qualifiés. Cela nous ramène à la composante 2 de Lemma qui se penche sur les moyens de mobiliser la diaspora tunisienne au service du développement.

Témoignage de

M. Akram Denguir, titulaire d'un mastère de recherche en développement stratégique

Akram Denguir a quitté la Tunisie en 2008, pour faire un master de recherche en développement stratégique, en France. Ne bénéficiant pas de bourse - alors qu'il était major de sa promotion - il a contracté un crédit qu'il a remboursé en travaillant parallèlement à ses études. Cela ne l'a pas empêché de réussir. Sa première idée est née en 2011, dans un café à Saint Michel : fonder un bureau d'études. Par la suite, il a été lauréat des programmes d'incubation PACEIM et MEETAfrica, avec un projet innovant d'application GIS permettant d'établir des cartes, des atlas papier et numériques, de faire de la modélisation 3D et de simuler des phénomènes naturels. Les usages sont nombreux dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la géolocalisation.

Akram Denguir n'a pas pris la décision de revenir. Il n'est « pas près de faire la coupure entre les deux rives de la Méditerranée. La richesse de la France, ce n'est pas seulement l'argent, dit-il, c'est le savoir vivre ». La France et la Tunisie sont devenus ses deux pays et il n'envisage pas de se passer de l'un ni de l'autre. C'est aussi un choix stratégique : « Quand on a une société en France, on a accès au marché européen mais derrière la Tunisie, il y a le marché africain ». Il regrette simplement « les problèmes de bureaucratie » et se plaint du « parcours du combattant ».

Témoignage d'Ilyes Gouja

Diplômé en 2009 de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN) de Saclay, en France, Ilyes Gouja a eu l'occasion d'étudier l'utilisation de microalgues dans le biodiesel au cours de sa carrière à EDF. En 2012, il est lauréat du Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée (Paceim) grâce à un projet de générateur électrique, préalable à la production de biocarburant, lui aussi construit à partir de microalgues en circuit fermé. Il bénéficie ainsi d'un suivi pendant deux ans de son projet. Une période pendant laquelle le jeune chimiste se rend compte qu'il ne pourra mener à bien ses travaux. « Produire des microalgues en quantité suffisante pour fabriquer du biocarburant est impossible au sein d'une start-up. Cela nécessite beaucoup trop d'argent au départ », explique-t-il.

Aidé par ses mentors de PACEIM, Ilyes Gouja change son fusil d'épaule et décide de se pencher sur l'extraction des principes actifs des microalgues, essentiellement la spiruline, pour en tirer les huiles ou les farines qui serviront de base aux cosmétiques et aux compléments alimentaires. Il décide donc avec sa femme Khaoula Ben Slimene, diplômée d'un master en biotechnologie végétale à l'Université Pierre et Marie Curie de Paris et doctorante à la Faculté des Sciences de Tunis, de créer la société anonyme Vitalight Lab, l'une des seules à proposer pareille technologie en Afrique du nord, avec un capital de 580 000 dinars. Le couple possède 51% de la société. Le fonds souverain qatari UGFS et le fonds tunisien Innovest, membres de Carthage Business Angels, se partagent les 49% restants.

De la matière organique, la société de 10 employés extrait les principes actifs qu'elle est ensuite capable d'intégrer et de stabiliser dans des conditionnements comme des crèmes ou des sprays. La start-up propose des produits cosmétiques et des compléments alimentaires sous la marque Algo Vita.

Pour en savoir plus : http://www.jeuneafrique.com/397841/economie/vitalight-lab-a-lassaut-de-l-or-vert-microalgues/?utm_source=Facebook&utm_medium=JeuneAfrique&utm_campaign=PostFB_31012017



Douja Gharbi, vice-présidente de la Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONECT)

Cependant, d'autres personnes qui avaient du potentiel et le désir de rentrer ont échoué. Certains sont repartis déçus et d'autres se sont enfoncés dans la précarité après avoir épuisé leurs économies, faute d'accompagnement. On peut avoir une forte motivation et de nombreux atouts, sans être pour autant apte à lancer puis à gérer un projet. Au manque de compétences en gestion, en management ou en marketing s'ajoutent souvent des difficultés de réadaptation.

- Remarques de l'ONM : Comment inciter les étudiants des grandes écoles à revenir ? Comment convaincre de tels profils de revenir en Tunisie pour innover et investir ? Par ailleurs, quand un étudiant doit travailler pour payer ses études, le travail prend souvent le pas sur les études.
- Hélène Hammouda : Une réflexion a été entamée à l'Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques (IPEST). Ses effectifs sont composés des meilleurs élèves des lycées pilotes qui sont le plus souvent d'origine modeste. Ils ne pensent qu'à une chose, c'est partir, parce qu'ils sont convaincus

de n'avoir aucun avenir en Tunisie. Les familles plus aisées scolarisent leurs enfants dans les lycées étrangers, avec la même idée qu'ils doivent partir. Rien ne les amène à envisager le retour. Globalement, 20% des étudiants reviennent s'établir en Tunisie. En ce qui concerne l'IPEST, 10% seulement. La question, c'est comment rendre la Tunisie attractive ?

- Akram Denguir : La question des bourses se pose vraiment. C'est une question de bien-être. Il faut financer les études par des bourses qui s'accompagnent d'un engagement de retour. Sinon, c'est inégalitaire. Il faut aussi développer le patriotisme. En ce qui me concerne, je n'ai sélectionné que des ingénieurs tunisiens. Malheureusement, il n'y a pas de suivi des élites par le Gouvernement.
- Ivan Paneff : Ou alors le boursier peut s'engager à rembourser ce qui lui a permis de faire des études en Europe : l'État considère que l'étudiant lui doit un retour financier. C'est une pratique courante de demander un remboursement. En France, l'ENA et Polytechnique le font.
- Hajer Messaoudi, Mercy Corps : Ce n'est pas

une question d'argent. Les étudiants ne rentrent pas car il y a un problème d'estime de soi et de motivation. Ils ne peuvent plus s'adapter à un secteur privé corrompu. Il faut travailler sur le réseautage entre ces personnes et sur les liens entre les universités.

- Jean-Pierre Cassarino : Comment convaincre les étudiants hautement qualifiés de rentrer ? Le retour ne doit pas être une fin en soi. Au lieu de demander aux étudiants de rentrer, il faut s'intéresser aux services que les institutions seraient en mesure de leur procurer pour faciliter leur contribution au développement. C'est une question d'attractivité et de confiance dans le présent et l'avenir du pays.

Beaucoup de Tunisiens des grandes écoles vivent leur migration comme un investissement. C'est une population restreinte et c'est un peu biaisé de trop se focaliser là-dessus. Mais 53% des jeunes tunisiens ont envie de quitter le territoire et au moins un étudiant sur deux ne revient pas. Ils acceptent de commencer leur carrière à un niveau plus bas que leur diplôme pour rester à l'étranger.

- Raja Jabri, opératrice de l'OFII apporte son témoignage sur les femmes étudiantes : J'ai accompagné la réinsertion d'une étudiante partie faire des stages en France, à l'issue de ses études en Tunisie. Au bout de deux ans, elle a décidé de rentrer. Elle a ouvert un cabinet à Kélibia. C'est un profil spécifique mais, malheureusement, l'accompagnement est le même que pour des personnes moins qualifiées. Il faudrait réfléchir aux moyens d'adapter les dispositifs d'appui à des profils pareils. Cette personne avait au départ plus de chances de s'intégrer et de créer de l'emploi que les migrants revenus avec des petits projets. Il faut aussi créer des outils adaptés.

- ONM : Est-ce qu'on peut créer des dispositifs d'encouragement en France pour ces étudiants ?

Témoignage de CEFA sur les familles

CEFA Tunisie est la branche tunisienne du Comité européen pour la formation et l'agriculture, une association à but non lucratif active dans le secteur de la coopération et de la solidarité internationale.

CEFA est notamment l'opérateur du ministère italien de l'Intérieur pour accompagner les migrants tunisiens revenus d'Italie avec le dispositif d'aide à la réinsertion (cf. cartographie de acteurs et des dispositifs de la réinsertion). L'association s'appuie sur cette expérience, qui l'a amenée à suivre la réinsertion de cinq familles, pour faire part des difficultés rencontrées par les enfants et les adolescents : « Les jeunes majeurs avaient eu leur bac en Italie et se sentaient italiens. Ils n'écrivaient pas l'arabe et n'avaient jamais parlé tunisien que dans le cadre familial. La subvention de retour dont ils ont bénéficié a servi à consolider le projet de leurs parents. Eux-mêmes travaillent aujourd'hui dans des centres d'appel pour garder un lien avec l'Italie.

Les enfants mineurs étaient scolarisés. Ils ont dû passer un examen de langue et ont été admis dans des classes inférieures à leur niveau général. Les parents ont dû recourir à des cours particuliers. Une petite fille est finalement rentrée au collège avec trois ans de retard. Ces enfants n'avaient jamais vécu en Tunisie. Ils ont quitté leur environnement et leurs amis alors que ce n'était pas leur choix. Il faut soutenir ces enfants qui n'ont pas décidé de revenir et qui rencontrent d'énormes difficultés. »

Témoignage du député Riadh Jaidane sur les personnes âgées

Riadh Jaidane a été élu le 26 octobre 2014 dans la circonscription de France sud à la tête d'une liste indépendante. Il milite pour que les retraités tunisiens en France connus sous le nom de chibanis puissent bénéficier en Tunisie de toutes les prestations sociales françaises, notamment le minimum vieillesse et la couverture maladie actuellement conditionnés à la résidence en France. Il cite en exemple la convention franco-marocaine de sécurité sociale, renégociée en 2007.

« Ils sont arrivés en France dans les années 60-70. Ils ont participé à l'économie française mais aussi à l'économie tunisienne en envoyant leur épargne. Aujourd'hui ils sont à la retraite et sont nombreux à vivre dans des conditions très difficiles, souvent parce qu'ils ont travaillé pour des employeurs malhonnêtes qui n'ont pas cotisé aux caisses sociales. Ils ont donc de toutes petites retraites qui ne permettent pas de vivre et pour bénéficier des prestations sociales complémentaires, ils ont l'obligation de résider sur le territoire français au moins six mois par an.

En 2015, le Gouvernement a pris un décret prévoyant une allocation de substitution au minimum vieillesse pour faciliter le retour de ces retraités dans leur pays d'origine. Mais les conditions sont trop restrictives. Il faut notamment avoir un revenu annuel inférieur à 6.500€, vivre seul dans un foyer ou dans une résidence sociale et être en situation régulière depuis 15 ans.

Ce texte n'est pas satisfaisant et il est difficile à mettre en place. Pensons à ce que les chibanis ont fait pour la France et pour la Tunisie. Nous avons un devoir de reconnaissance. Nous devons améliorer la vie des chibanis en facilitant leur mobilité. Les retraités veulent vivre avec leur famille dans leur région d'origine mais il faut qu'ils puissent accéder à un système de soin et toucher des allocations sociales complémentaires en Tunisie, sans condition de résidence en France. »

- ONM : Comment faire bénéficier l'économie nationale de ces retraités ?
- APII : Certains réalisent leur réinsertion à travers de petits projets ou du travail bénévole pour aider leur communauté. Il n'y a pas que les jeunes qui peuvent contribuer.
- Intervention : Les chibanis vivent entre eux. Ils perdent beaucoup de choses en partant : leur droit aux soins médicaux et les prestations qui ne sont pas transférées à travers les caisses de sécurité sociale.
- Riadh Jaidane : Nous recommandons au Gouvernement français de traiter les Français et les étrangers sur un pied d'égalité au niveau de la sécurité sociale. Les Français peuvent toucher leur retraite en vivant à l'étranger.
- APII : Il y a aussi le problème de la qualité des soins.
- Jean-Pierre Cassarino : 87% des migrants tunisiens âgés disent qu'ils n'ont plus envie de revenir, mais ils font le va et vient.
- Lassaad Labidi : J'ai fait une étude sur les personnes âgées qui ont décidé de rentrer. Elles ont besoin d'accompagnement et il existe un problème de qualité des soins.
- Mohamed Aouini (CNSS) : Il y avait un projet avec les chibanis qui n'a pas marché. Ils ont beaucoup à perdre en revenant, notamment la couverture sanitaire. Il n'y a pas de dispositions spécifiques dans les conventions bilatérales.

Éclairage du chercheur Jean-Pierre Cassarino

Intervention de Jean-Pierre Cassarino, docteur en sciences politiques et sociales, spécialiste des politiques migratoires au Maghreb et en Méditerranée, auteur de recherches sur le lien entre migration de retour et développement :

« Le retour d'un migrant est quelque chose de très banal. Beaucoup de personnes rentrent au pays. Mais tout le monde n'a pas le privilège de peser le pour et le contre de la décision du retour, c'est-à-dire d'utiliser son libre arbitre qui est le pouvoir subjectif de décider en fonction de différents critères. Il faut une décision autonome, individuelle et sans aucune pression.

On s'intéresse aujourd'hui au retour pour des raisons étatiques, pas pour des considérations liées au développement. Toutes les questions liées à la migration en général sont inévitablement liées à des enjeux beaucoup plus grands qu'on ne le croit. Or, les politiques migratoires ont un impact sur le parcours migratoire des personnes.

Il y a une prédisposition au retour, on ne rentre pas sans ressources. Nous sommes tous heureux de rentrer au pays, mais pourquoi est-ce que cela marche mieux pour certains que pour d'autres ? Une enquête sur les migrants de retour entrepreneurs a montré que 9 sur 10 ne recevaient aucune aide de la part des autorités et avaient recours à l'autofinancement ou à des prêts familiaux. Il faudrait être pro-actif, mobiliser les consulats, faire de la diplomatie économique comme au Maroc.

Le retour est parfois dicté par la contrainte. Par exemple, on a un visa d'étudiant mais on n'a pas de bourse pour pouvoir étudier. On est aussi de plus en plus orienté vers des migrations dites temporaires. Or, le facteur temps a un impact sur l'individu, notamment au niveau de l'accès aux droits. On aboutit à une forme de précarité.»

- Ridha Zguidane, MAE : Il y a un paradoxe. Nos amis européens entrent en Tunisie sans visa, mais pour nous, quel est le coût de ce visa pour l'Europe ! On parle de la libre-circulation des marchandises mais quid des personnes humaines ? Il faut réhabiliter la libre-circulation, avec des verrous pour limiter l'accès au travail et aux prestations sociales. L'Occident humaniste doit rétablir un principe d'égalité. ean-Pierre Cassarino : Il existe un principe de réciprocité.
- Ivan Paneff : La situation est inégale mais c'est un choix de la Tunisie de ne pas exiger de visa pour que les ressortissants européens viennent facilement. C'est comme cela que marche le monde. Cela dit, il ne faut pas

alourdir le poids de cette procédure.

- Ridha Zguidane : Il faudra lancer la réflexion sur le sujet. La réhabilitation d'une véritable mobilité conditionne le dialogue interculturel.
- Anaïs Elbassil, Mercy Corps : Nous avons un projet de migration informée couvrant la Tunisie, le Mali et le Niger. Il faut aussi proposer des alternatives à la migration, renforcer l'inclusion financière et économique des populations touchées par la migration. Pour cela, nous avons besoin de travailler avec les fournisseurs de services financiers.

Par ailleurs, quel est l'accès des expulsés aux dispositifs de réinsertion ?



Mokhtar Triki, sous-directeur chargé des études et des recherches à l'Observatoire national de la migration (ONM) et Ahmed Messaoudi, directeur général de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère au ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi

2^{ÈME} TABLE RONDE : UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ POUR UNE RÉINSERTION RÉUSSIE

Facteurs de réussite et handicaps, pérennité au-delà de l'accompagnement.

Modération : ANETI
Rapporteur : DGCIM

Module 1 :

Présentation d'une étude de pérennité qualitative sur un échantillon de 160 projets réalisés par des migrants tunisiens rentrés de France entre 2011 et 2015.

Module 2 :

Présentation d'une étude de pérennité quantitative réalisée sur un échantillon de 40 projets suivis par le même opérateur.

Module 3 :

Evolution des projets en cours d'accompagnement

Module 4 :

Spécificités de l'accompagnement à l'emploi

Contexte : description dispositif OFII (cf. fiche pour la DUE)

Étude de pérennité de l'OFII

Pour les projets dans le secteur tertiaire, les causes d'échec sont le plus souvent un manque de trésorerie ou l'absence de formation en gestion. L'échec ou la fin du projet économique ne signifie pas forcément l'échec de la réinsertion sociale. La plupart des promoteurs qui ont mis la clé sous la porte ont trouvé un emploi par la suite.

- Hélène Hammouda : Il convient de garder à l'esprit le taux habituel de mortalité des petites et très petites entreprises, indépendamment de la démarche de retour. Il est bien plus élevé et la différence tient à l'accompagnement.

Étude de pérennité de RJ Consulting

Diplômée de l'ENA de Tunis, Raja Jabri a exercé pendant 10 ans au sein du ministère du Développement, de l'Investissement extérieur et de la Coopération Internationale, chargée des programmes de coopération avec l'UE. Elle dirige aujourd'hui une petite structure de conseil qui a répondu à l'appel d'offre de l'OFII pour devenir opérateur de la réinsertion économique et sociale des migrants de retour.

- Raja Jabri rend compte de cette expérience sur un échantillon complet de 36 projets accompagnés depuis 2012 :

- Caractéristiques de l'échantillon : la majorité des projets se situent sur le littoral alors que ces régions sont censées être plus développées et créer davantage d'emploi. Une seule femme sur 36. Plusieurs pères de famille.

- Performances économiques : création de 0,5 emploi précaire par projet (ouvrier, apprenti), outre le promoteur. Il y a souvent des problèmes de trésorerie. Le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année est très difficile. Si l'entreprise passe le cap de la 1^{ère} année, elle est viable. Au bout de deux ans, elle est pérenne. Le taux de perte s'élève ensuite à 5% par an.

- Observations : L'expérience dans le domaine d'activité est plus déterminante que le niveau d'éducation. 80% des promoteurs ont une expérience de 3 à 5 ans dans le domaine d'activité choisi. Souvent, la famille influence le choix de l'activité mais pas toujours de manière avisée (engouement pour la cafétéria).

- Les activités de commerce sont peu viables car elles demandent des connaissances en gestion de stock, comptabilité. Il est souhaitable que le promoteur suive la formation CEFE (Création d'entreprises

et formation d'entrepreneurs), de l'ANETI, qui s'étale sur 20 jours. Ceux qui l'ont fait réussissent mieux dans la gestion quotidienne, la gestion des stocks.

- Le montant de l'investissement initial est déterminant, notamment pour le passage à la 2ème année. Il permet par exemple d'avoir un stock de produits variés dans une supérette.
- Les personnes qui sont en activité réussissent mieux que celles qui sont au chômage. Elles ont un portefeuille de clients et de fournisseurs.
- L'accompagnement est important au démarrage mais aussi par la suite, notamment pour passer le cap de la 2ème année. L'accompagnement financé par le dispositif OFII étant de 12 mois, l'État tunisien devrait prendre la relève (ANETI, structures financières) et résoudre les difficultés d'accès au prêt.

● Hélène Hammouda : Comme le constate aussi l'OIM, il faut se méfier de la part du rêve, adapter le projet aux moyens du promoteur. De fait, il devra souvent se limiter à une micro entreprise.

Les opérateurs de l'OFII relèvent par ailleurs l'importance de se lancer dans son projet rapidement après le retour. Plus la période d'oisiveté s'allonge et plus la motivation s'effrite.

Étude de pérennité de l'ADDCI

Après des études de mathématiques, Fayçal Dchicha se tourne vers l'enseignement en 1994. Il s'engage parallèlement dans la société civile au service du développement local, de l'écologie et de la lutte contre l'émigration clandestine. Il quitte l'éducation en 2012, pour se consacrer aux différents projets suivis par l'Association pour le développement durable et

la coopération internationale (ADDCI, Zarzis) qui compte 12 permanents salariés et qui constitue un opérateur de premier plan pour l'OFII, concernant la réinsertion économique et sociale des migrants de retour dans le Sud tunisien.

L'ADDCI a accompagné 271 migrants tunisiens de retour depuis 2011, principalement dans le gouvernorat de Médenine mais aussi à Tataouine, Kasserine, Gafsa, Sidi Bouzid, Gabès, etc. La grande majorité des projets relève du secteur agricole : pêche et élevage.

Caractéristiques de l'échantillon : « L'échantillon ne compte que deux femmes. La plupart émigrent pour des raisons familiales et non économiques. Elles partent rejoindre leur conjoint ou leur famille. Il n'y a donc pas de retour massif. »

Fathia A. : une histoire peu commune

Mère de sept enfants et commerçante en dattes, Fathia A s'est maintenue en Europe à l'expiration de son visa d'affaires. Après un séjour d'une année en France, elle a souhaité revenir auprès de sa famille demeurée en Tunisie en bénéficiant du dispositif de l'OFII.

Avec sa longue expérience dans le domaine du commerce des dattes, un secteur porteur dans le sud tunisien, la promotrice a parfaitement identifié ses besoins et mis en œuvre son projet dans la ville de Douz.

L'acquisition d'une chambre froide lui permet désormais de maintenir une activité tout au long de l'année. Une stratégie de commercialisation bien pensée l'aide à se distinguer de la concurrence.

Description de l'accompagnement : « La majorité des porteurs de projet suivent une formation de l'ANETI. Nous essayons d'impliquer les autres dans la préparation du plan d'affaire suivant la pédagogie de Dewey (learning by doing). Nous ne proposons pas de projet clé en main. Il y a un travail de proximité pour impliquer le promoteur. La difficulté réside dans son niveau scolaire souvent insuffisant.

Par la suite, nous effectuons en moyenne 5 visites par projet afin de vérifier l'état d'avancement, d'identifier les besoins et les difficultés, d'apporter une assistance pour l'obtention des autorisations et de veiller à l'insertion du projet dans le secteur formel. »

Volet financier : « Au départ, nous ne demandions pas d'apport financier au promoteur. À partir de 2014, nous l'avons exigé pour assurer l'implication de la personne et donc la pérennité de l'entreprise. Par la suite, l'ADDCI peut si nécessaire apporter un complément sous forme de micro-crédit, dans la limite de 5000 dinars. »

- Hélène Hammouda : On voit combien la conjonction des acteurs est importante.

Observations : Il faut prendre le temps nécessaire pour trouver l'adéquation entre le profil du promoteur, son expérience et le projet proposé. Il y a parfois des changements d'activité en cours de projet. La principale raison c'est le choix de départ pour un projet jugé « facile », par manque d'idées, juste pour utiliser la subvention. Au bout de six mois, un an, l'idée a fait son chemin et le promoteur opte pour une activité en adéquation avec son expérience.



Sonia Khelif, cheffe de projet à Médecins du monde

Accompagnement à l'emploi

Certains migrants de retour n'ont pas l'âme d'un entrepreneur et souhaitent s'insérer dans le monde du travail avec le statut de salarié. C'est une tâche compliquée dans un contexte de chômage mais surtout en raison de l'étendue de l'économie informelle en Tunisie, notamment, mais pas seulement, pour les profils peu ou pas qualifiés.

Âgé de 36 ans, Boulbaba Demri est titulaire d'un master en management et marketing événementiel. À cette qualification s'ajoute une expérience de 4 ans en tant que contrôleur de gestion. Passionné par les arts du spectacle, il est parti en France en mai 2013 et a travaillé plus d'un an dans ce pays. Mais il a souhaité rentrer en Tunisie pour des raisons familiales. Informé par des amis de l'existence d'un dispositif d'aide à la réinsertion, il s'est tourné vers l'OFII qui, au vu de son parcours professionnel, de sa qualification et de son projet d'avenir, lui a proposé le programme de réinsertion par l'emploi. Cette formule validée par une convention franco-tunisienne signée le 16 mai 2014 entre l'OFII et l'Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant (ANETI), propose un accompagnement dans la recherche d'un emploi, la validation d'un projet professionnel au sein d'une entreprise, mais également la prise en charge financière d'une partie du salaire pendant un an et le suivi par un opérateur local. Boulbaba Demri a été orienté vers une organisation syndicale patronale, la Confédération des entreprises citoyennes tunisiennes (CONNECT). Cet opérateur sélectionné pour l'encadrer lui a réservé une belle surprise en lui proposant finalement un poste en qualité de chargé de formation et de coaching, tandis que le suivi du dossier a été confié à un autre opérateur, l'Organisation maghrébine des études et de développement des ressources humaines (OMEDRH).

Aujourd'hui, le suivi de la situation de

M. Demri touche à sa fin et il envisage l'avenir avec sérénité. Il émet cependant quelques remarques inspirées de son expérience personnelle : « Dans mon entourage, lorsque je vivais à Paris et que je cherchais une solution de retour, on ne parlait jamais de l'OTENI de l'ANETI. Il n'existe pas de stratégie de communication avec les Tunisiens à l'étranger. Le problème, ce n'est pas l'existence d'un bureau à Tunis mais la présence en Europe. Il faut un gros travail de communication, ici et en Europe. Globalement, la volonté de retour est faible car le marché de l'emploi est très fragile. Il y a aussi des démarches administratives insurmontables lorsqu'on veut créer son projet en Tunisie. »

L'Organisation maghrébine des études et de développement des ressources humaines (OMEDRH) est un opérateur de l'OFII depuis 2015. Elle a suivi le dossier de M. Demri, en bonne coordination avec la CONNECT et l'OFII. « Le candidat était ouvert à toutes les propositions. L'évaluation des compétences, les réunions pour assurer l'adéquation avec le profil recherché, le suivi régulier au niveau de la gestion de carrière et du relationnel avec l'équipe sont les clés de la réussite. Pour assurer une bonne insertion, il faut évaluer correctement les compétences et analyser les besoins dès le démarrage. »

La société de placement **Adecco** est implantée en Tunisie depuis 2002. Elle dispose de quatre agences à Sfax, Sousse, Ben Arous et aux Berges du lac, ce qui lui permet d'offrir des services de proximité à la fois aux candidats et aux employeurs. Adecco est opérateur de l'OFII pour le dispositif d'aide à l'emploi depuis 2016 : « Les Tunisiens de retour ont des profils diversifiés. Sur trois candidats, nous avons jusqu'ici réalisé deux placements : un chauffeur coursier et une architecte. »

« Dès la réception du dossier, nous procédons

à des tests psycho-techniques de l'intéressé qui débouchent sur un rapport d'évaluation constituant la base du placement. Le CV doit mettre en avant les savoir faire et les compétences acquises. Vient ensuite la recherche de postes. Nous accompagnons la personne aux entretiens. »

L'association Campagne dispose d'une expérience acquise depuis 2012, avec l'OIM. Son rôle consiste à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande, en assurant notamment les formations nécessaires, surtout dans les petits métiers : coiffure, cuisine, décoration, couture, permis de conduire.

- Mustapha Nasraoui, docteur en sociologie : « Il manque aux interventions un aperçu des difficultés d'insertion des émigrés lorsqu'ils étaient en Europe. Or, elles peuvent se répéter

ici. Pourquoi ont-ils échoué à l'étranger ? C'est un continuum dont il faut tenir compte. Il faut aussi se demander pourquoi certains réussissent.

- M. Brahim BEN AÏSSA, expert en développement (API / Office de développement du sud) : les moyens donnés par l'Europe sont peu rentabilisés. Il y a trop peu de création d'emploi par projet. Quel est le coût total de ces réinsertions ?



Vue d'un atelier

3^{ÈME} TABLE RONDE : FINANCEMENT DES PROJETS DE RÉINSERTION, LE GRAND DÉFI

Modération : BEMOE

Rapporteur : ANETI

Module 3 : présentation de l'expérience des projets communautaires réalisés dans le cadre du programme AVRR suisse piloté par l'OIM.

Débat entre les établissements de prêt/microcrédit et les opérateurs (problème des garanties, frilosité des banques, rôle de la solidarité, finance participative, etc.).

Dispositifs publics existants

- Mohamed Ammar dirige le cabinet d'expertise comptable CMA, opérateur de suivi de la réinsertion pour l'OFII depuis 2015.

Mohamed Ammar : L'État tunisien a mis en place plusieurs fonds destinés à stimuler le développement économique. Le premier est le Fonds de promotion et de décentralisation industrielles (FOPRODI) qui sert à financer des projets industriels dont le coût d'investissement est inférieur à un million de dinars. La subvention de l'État peut atteindre 300.000 dinars, le reste étant financé par une banque. L'État prend également à sa charge la cotisation patronale au régime de sécurité sociale durant les cinq premières années d'activité.

Un deuxième dispositif, le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers (FONAPRAM) sert à financer les projets dont le coût d'investissement est inférieur à 50.000 dinars. La subvention de l'État représente 32% du coût global (36% pour les projets inférieurs à 10.000 dinars).

Il y a encore d'autres dispositifs comme le Fonds spécial de développement agricole et de la pêche (FOSDAP) pour financer les projets de moins de 500.000 dinars.

- Hélène Hammouda : Est-ce que l'un ou l'autre de ces dispositifs a déjà été utilisé par un migrant de retour ?

- Mohamed Ammar : Pas encore, mais l'un des migrants que nous accompagnons va prochainement déposer un dossier pour le financement d'une salle de sport, un projet de 80.000 dinars éligible au FONAPRAM. Le promoteur attend pour l'instant la réponse de la BTS. Grâce à la subvention de l'OFII, il satisfait aux conditions de fonds propres.

Question : Un nouveau code d'investissement vient d'être adopté par le Parlement. Est-ce que vos mécanismes sont toujours d'actualité ? Sont-ils adaptables aux besoins des TRE ?

Mohamed Ammar : Oui, les instruments de crédit dont nous avons parlé sont toujours d'actualité. Par ailleurs, ni l'ancien code, ni le nouveau ne prévoient d'avantages spécifiques pour les Tunisiens résidents à l'étranger.

Subventions des États de provenance, complément de l'apport personnel

Contextes et enjeux présentés par Adel Abidi (ANETI).

Les programmes de retour volontaire financés par les États européens ont commencé dans les années 80 mais l'aide à la réinsertion, comportant un accompagnement et une subvention du projet de retour, est plus tardive. Les dispositifs sont le plus souvent conçus pour des publics en situation de vulnérabilité. Cependant, ils peuvent aussi s'adresser à des profils d'entrepreneurs à fort potentiel.

S'agissant des personnes vulnérables, l'allocation au projet est souvent déterminante pour surmonter une situation d'impuissance qui les avait incités à quitter leur pays.

Il y a forcément un rapport entre le montant de cette subvention et l'importance du projet qui pourra être réalisé. Le projet ne doit pas être sur-dimensionné par rapport aux capacités du migrant de retour mais il doit lui permettre de vivre décemment, pas uniquement de survivre.

Un trop petit projet ne permettra pas non plus d'épargner pour réaliser les investissements nécessaires au développement de l'entreprise et à la création d'emplois.

L'apport personnel, aussi minime soit-il, est également très important parce qu'il matérialise l'engagement du bénéficiaire de la subvention dans son projet. Sans cet investissement personnel, il risque d'adopter un comportement passif ou de prendre des décisions irresponsables.

Expérience de projets communautaires réalisés dans le cadre du programme AVRR suisse

- Hélène Legoff (OIM) : L'OIM était l'opérateur du programme d'aide au retour volontaire et à la réinsertion (AVRR) financé par la Suisse, entre juillet 2012 et décembre 2015.

Le projet était géré depuis Berne et il y avait une préparation avant le départ. Accompagner la personne à l'aéroport, l'accueillir à l'arrivée, c'est important. L'OIM était concentré sur le suivi de la réintégration. Nous avons ouvert un bureau à Sfax car plus de 50% des bénéficiaires étaient originaires du gouvernorat de Sfax.

723 Tunisiens sont revenus de Suisse, surtout des déboutés du droit d'asile ou des personnes ayant abandonné la procédure, et plus de 520 se sont engagés dans un projet économique, à caractère individuel (331) ou communautaire (196). Les projets communautaires permettent de pallier le manque d'investissement initial. C'était une composante innovante. Il faut souligner aussi le rôle de la famille, qui encadre le bénéficiaire en sus de l'accompagnement par les opérateurs de suivi.

À l'OIM, nous parlons de bénéficiaires plutôt que de promoteurs. Les migrants de retour ont bien l'intention d'entreprendre mais pas toujours les moyens. Pour l'OIM, ce type

d'activités s'inscrit dans les programmes de protection des migrants car il y a un élément social très important. L'accompagnement nécessite beaucoup d'écoute et d'orientation au niveau de l'individu et de sa famille.

L'enveloppe financière prévue s'élevait à 3000 CHF par bénéficiaire. Dans le cas des projets communautaires, limités à cinq personnes, elle pouvait atteindre 15.000 CHF. Il s'agissait surtout de projets agricoles ou d'épiceries. Sans prétendre que ce programme a contribué au développement local, il a créé plus de 900 emplois.

Notre démarche consiste à accompagner la personne dès le départ. Le passage par la formation est obligatoire pour tout le monde, parfois en coordination avec l'ANETI. La configuration d'un projet communautaire est examinée au cours d'un comité technique organisé à Sfax. Il analyse la pertinence du projet ainsi que l'adéquation de chaque membre du partenariat envisagé. La dernière étape est l'étude du dossier par le comité de pilotage, à Tunis. Une fois que le projet est validé, il est mis en place. Une visite de monitoring intervient 6 mois après la finalisation du projet. 79% des projets sont encore en activité à ce moment-là. Nos partenaires étaient le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi, le ministère de l'Agriculture, l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), la CONECT, l'ANETI, l'Office de l'élevage et des pâturages et la Société mutuelle de base des services agricoles.

- Hélène Hammouda : D'une part, le projet communautaire augmente le capital de départ, d'autre part il garantit une bonne réinsertion sociale dans la mesure où le migrant est associé à des personnes qui sont restées sur le territoire.
- Hélène Legoff : Parfois, l'entreprise existait déjà et le financement AVRR a permis de développer le commerce.

- Amira Ben Boubaker : « Microcred a reçu son agrément en 2013 et commencé ses activités en Tunisie en novembre 2014. Nous sommes 200 collaborateurs et notre vocation est l'inclusion financière. Cela concerne la réinsertion car les migrants tunisiens de retour vont souvent rejoindre les personnes exclues du système financier classique. Nous finançons des microprojets qui pourront ensuite faire appel à des crédits plus importants, accordés par des banques classiques.

Nous accordons des crédits adaptés aux besoins et pouvant atteindre 20.000 TND, après étude du dossier. Le but est de ne pas appauvrir des personnes qui sont déjà vulnérables. Le montant est octroyé en fonction des capacités des micro-entrepreneurs qui doivent avoir plus de 18 ans et moins de 65 ans. Il faut que le crédit soit assuré en cas de décès ou d'autres risques ; c'est pourquoi nous avons un partenariat avec les assurances La Carte. La micro-assurance est gérée directement par Microcred. Nos clients ont droit à une formation gratuite pour apprendre à gérer leur budget, avant le financement.

Notre valeur ajoutée, c'est la proximité et l'inclusion. Nous avons un réseau de 10 agences, dont 4 dans le Grand Tunis. Nous aurons bientôt une agence mobile qui pourra se déployer dans tout le territoire tunisien. Nous avons déjà financé plus de 10.000 projets dans tous les secteurs d'activité mais surtout des petits commerçants. Notre clientèle est composée à 50% d'hommes et 50% de femmes. Nos produits permettent de développer l'entreprise, d'acquérir des équipements, de consolider le stock ou d'assurer un fonds de roulement.

- La Poste tunisienne

M. Elloumi Zouhair : Nous ne sommes pas un établissement de crédit mais nous jouons un rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs économiques et sociaux du pays.

Nous proposons une variété de solutions aux banques et aux institutions de microfinance qui n'ont pas de réseau de proximité à concrétiser les projets de financement. Nous intervenons à partir du déblocage du crédit jusqu'au remboursement des échéances. Nous avons commencé l'expérience dans les années 90, avec la Banque tunisienne de solidarité (BTS), en exploitant notre réseau physique. Par la suite, nous avons développé des outils électroniques (applications mobiles et internet).

Nous offrons d'autres services comme le mandat électronique pour faire parvenir les aides/subventions aux bénéficiaires (réfugiés, etc.). Nos outils permettent de toucher un grand éventail de publics (citoyens tunisiens ou migrants étrangers). La Poste travaille avec l'Office des Tunisiens à l'étranger, notamment sur les questions de transfert, et propose des produits spécifiques pour la diaspora.

Question : Le crowdfunding attire massivement les résidents à l'étranger et il commence à se développer en Tunisie, via des plateformes financées à 70% par des TRE.

- M. Elloumi : Nous sommes un acteur de premier rang. Il y a eu au mois d'octobre dernier un séminaire qui a regroupé les différentes parties prenantes pour essayer de développer le concept en Tunisie. Nous avons présenté les instruments et les outils dont nous disposons pour concrétiser le concept de crowdfunding le jour où il sera réglementé en Tunisie.

- Zitouna tamkeen

Zitouna Tamkeen est la première institution de microfinancement islamique en Tunisie. Notre stratégie est orientée à 30% vers les projets individuels et à 70% vers les projets collectifs. Nos financements s'adressent aux jeunes diplômés et aux catégories vulnérables qui ne peuvent pas s'adresser aux banques commerciales, faute de garanties.

Nous intervenons conformément à deux modes



Les experts mobilisés pour la cartographie du retour et de la réinsertion : Fatma Houissa (TN), Hélène Hammouda (FR), Ivan Paneff (FR) et Manon Muyle (BE)

de la finance islamique : la mourabaha et le gard hassan. Les montants accordés peuvent atteindre 20.000 dinars pour les activités génératrices de revenus avec une durée maximum de 5 ans et un délai de grâce variant en fonction de la nature de l'activité qui doit être compatible avec les règles de la charia.

Dans le cadre d'un partenariat avec le groupe Délice, nous finançons une expérience pilote de renforcement des capacités de production des petits éleveurs laitiers dans le gouvernorat de Jendouba. Ce projet s'inscrit dans une vision globale alliant développement régional et inclusion financière. Il cible principalement les populations vulnérables, les diplômés de l'enseignement supérieur en chômage, mais aussi les femmes rurales à travers une approche participative.

Nous sommes prêts à financer les projets de migrants de retour, surtout s'ils se regroupent. Nous militons pour la mutualisation car nous avons remarqué ce matin que la plupart des

projets individuels avaient une valeur ajoutée trop faible. Il faut aussi des synergies entre les organismes de financement et les intervenants dans le secteur du microcrédit.

- Suggestion de Microcred : Dans le cadre de Lemma, serait-il possible d'élaborer un manuel des associations, des ONG et des institutions publiques susceptibles de financer les projets de réinsertion des migrants de retour, comme la CONECT et Microcred, ce qui permettrait de les identifier et de proposer leurs solutions aux personnes concernées ?

4^{ÈME} TABLE RONDE :

LES MIGRANTS ÉTRANGERS EN TUNISIE

Modération DGCIM

Rapporteur Direction de la planification

Module 1 : cadre législatif de l'accès au marché du travail

Module 2 : profils des migrants étrangers sur le sol tunisien

BEMOE

- Introduction Hamida Raïs (DGCIM) : Tout travailleur étranger autorisé à travailler en Tunisie bénéficie des mêmes droits que ses homologues tunisiens.

- Ahmed Messaoudi : Les conditions d'accès au marché de l'emploi en Tunisie pour les étrangers sont fixées par le Code du travail.

Question : Les conventions avec l'Algérie et le Maroc sont-elles effectives ?

- Ahmed Messaoudi : Dans l'espace maghrébin, l'idéal serait de pouvoir supprimer les permis de travail. Notre objectif est d'arriver à la liberté de circulation. C'est le cas depuis le 1er juin 2012 avec l'Algérie. En Libye, ce ne sera pas possible tant que ce pays n'aura pas atteint la stabilité. Pour le Maroc, on délivre une attestation de non soumission (au régime de l'autorisation de travail ?). C'est presque automatique. On veut éviter toute forme de dumping social et préserver les droits des ressortissants marocains dont la majorité travaille dans le gardiennage et le ménage. Moins de 10% sont des compétences. Pour les employés à faible niveau de qualification, la délivrance est automatique (loi 1963).

- Samira Zaatouri : Est-ce que vous avez des statistiques fiables sur la valeur ajoutée de la main d'œuvre étrangère ?

- Ahmed Messaoudi : Nous n'avons pas fait d'étude sur la valeur ajoutée des travailleurs étrangers en Tunisie. Le bureau est là pour vérifier que la législation est respectée. Certains secteurs bénéficient d'autorisations comme le secteur des mines, des hydrocarbures

ou encore le tourisme. Nous facilitons le recrutement de profils qui peuvent jouer un rôle très important dans l'entreprise, au niveau commercial, financier ou technique.

Auparavant, seules les entreprises totalement exportatrices avaient le droit de recruter des travailleurs étrangers. Avec le nouveau code des investissements, toutes les entreprises le peuvent, jusqu'à 30% des effectifs les trois premières années, puis dans les limites de 10%.

- Sadok Ben Hadj Hassine : Pourquoi accorder des avantages aux travailleurs européens en Tunisie alors que des projets initiés en Europe ne peuvent pas engager de cadres en Tunisie. De quelle mobilité parle-t-on ?

- Ahmed Messaoudi : Concernant la mobilité des Tunisiens en Europe, nous avons des conventions avec la France et la Suisse, concernant les jeunes professionnels, et avec l'Allemagne pour les ingénieurs, qui ouvrent des horizons.

- Sadok Ben Hadj Hassine : À propos de la relation entre le contrat de travail et le titre de séjour, quelle est la position du ministère concernant la protection et la régularisation de la situation des travailleurs migrants en situation irrégulière ? Pourquoi conditionner la carte de séjour au permis de travail ? Il y a également un souci pour ceux qui ont un contrat de travail mais pas de carte de séjour.

- Ahmed Messaoudi : D'abord il faut le permis de travail, puis il faut passer par le ministère de l'Intérieur pour obtenir la carte de séjour. Le contrat de travail doit être visé par le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi avant de demander la carte de séjour. Concernant la main d'œuvre non qualifiée, le bureau d'emploi doit attester avant cela qu'il n'y a pas de Tunisiens disponibles pour accomplir la tâche en question. C'est sur la base de cette attestation que le BEMOE pourra délivrer un permis de travail.

Il existe une relation entre le permis de travail et la carte de séjour, c'est comme cela partout. Sauf pour les retraités étrangers, qui ont des revenus, et pour les conjoints d'étrangers qui ne travaillent pas. Ceux-là ne passent pas par le BEMOE.

- Sami Adouani : Quelles sont les conditions pour garantir les droits des travailleurs migrants ?
- Ahmed Messaoudi : Nous sommes en étroite coordination avec l'inspection du travail, qui dépend du ministère des Affaires sociales.
- Terre d'asile Tunisie

Profilage établi à partir du public reçu dans les permanences de Terre d'asile Tunisie (TAT) dans lequel 40 nationalités sont représentées. La demande exprimée concerne le plus souvent un accompagnement juridique lié aux questions de séjour, des problèmes sociaux, l'accès aux soins ou l'aide au retour volontaire.

Jusqu'en 2014, TAT recevait principalement des hommes isolés. Mais depuis 2016, les femmes et les familles dominent.

Les travailleurs migrants représentent 12% des personnes accompagnées, les victimes de la traite 6%, les demandeurs d'asile 15% donc 5% sont reconnus comme tels.

La proportion de Subsahariens, 85%, est en augmentation. Celle des Ivoiriens a doublé (15%). Le phénomène est lié à l'extension des réseaux d'escroquerie au contrat sportif ou de traite. Seules 23% des personnes reçues sont en situation de séjour régulière, y compris les demandeurs d'asile qui sont tolérés le temps de l'instruction de leur dossier sans disposer de titre de séjour à proprement parler.

Une demande d'asile peut durer plusieurs années. Les Syriens sont enregistrés depuis longtemps sans avoir le statut de réfugiés. Certains ont été déboutés.

Les étudiants – ou anciens étudiants –

forment la principale population assistée par TAT. Les universités tunisiennes privées sont très attractives pour les Subsahariens mais ils obtiennent difficilement un titre de séjour. Après plusieurs années d'études, certains voudraient commencer ou continuer leur vie professionnelle en Tunisie mais ils peuvent difficilement accéder au marché du travail. Ceux qui souhaiteraient rentrer chez eux se heurtent au problème des pénalités accumulées. Résumer question des pénalités cf. CR déjeuner diplomates subsahariens ou CR MESRS

Il y a aussi les conjoints étrangers de Tunisiens qui éprouvent des difficultés de régularisation, même quand il y a des enfants.

Les Subsahariens venus se faire soigner en Tunisie rencontrent eux aussi des problèmes quand le traitement se prolonge au-delà du visa de soins.

La population des centres de rétention comporte 40% d'étudiants et 25% de travailleurs étrangers ou de victimes de la traite. Certains demandeurs d'asile et victimes de la traite sont placés en rétention.

Débat

- Hamida Raies : TAT joue un rôle très important en matière d'assistance juridique et sociale pour les catégories vulnérables. L'association a plaidé aussi pour la loi sur la traite promulguée en août dernier.

- Sadok Belhadj Hassine : Les résultats de l'étude produites par la Maison du droit et des migrations sont confirmés par d'autres études conduites dans le cadre des projets Fair recruitment et IRAM, du BIT. Il faut les traduire en plan d'action, avoir un agenda, s'adresser aux représentants du gouvernement. Par exemple, maintenant que nous avons une loi sur la traite, il faut agir.

Il y a aussi le projet de loi en préparation pour lutter contre les manifestations de racisme. Et la question de l'asile et des réfugiés, qui est très importante. Tout cela fait partie du partenariat pour la mobilité.

- Florence Limousin (TAT) : Nous avons fait un focus sur les victimes de la traite afin d'accompagner leur retour. C'est une grande ambition de l'OIM aussi. Les footballeurs ne sont pas reconnus comme tels alors qu'ils sont trompés et exploités selon les mêmes mécanismes. Comme ils sont très jeunes et particulièrement vulnérables, ils auraient besoin de programmes de réintégration spécifiques. Ils sont confrontés à la honte et n'osent pas rentrer. Nous avons aussi plaidé auprès des autorités pour un accompagnement au cas par cas des étudiants.

- Stéphane Darmas (OFII) : Concernant les étudiants, la composante 3 de Lemma va initier une expérimentation dans le cadre de la coopération Sud/Sud.

- Sonia Khelif (Médecins du monde) : Il y a un groupe de travail composé de MDM, de TAT et de députés qui est allé voir le ministère de l'Intérieur pour plaider la

cause des étudiants et nous allons continuer.

- Manon Muyle (Fedasil) : Pour information, la Belgique a financé l'OIM afin d'organiser le retour volontaire de migrants étrangers sur le sol tunisien.

- Isabel Mohedano Sohm (DUE) : Concernant la loi sur l'asile, le projet est bien là, parmi 150 projets de loi en cours d'examen mais il existe.

- Fayçal Dchicha (ADDCI) : Combien de personnes ont-elles été accompagnées par TAT ? Avez vous des partenaires institutionnels ?

- Florence ? (TAT) : Nous sommes présents à Tunis et Sfax et nous avons accompagné plus de 560 personnes depuis 2014. Nous avons des partenariats avec des organisations de la société civile, comme Médecins du monde, et nous collaborons avec les autorités. À l'étranger, nous avons des partenariats avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

- Ridha Zguidane (MAE) : Est-ce qu'il n'y a pas un risque d'infiltration terroriste à travers les filières de traite des êtres humains ?

- Stéphane Darmas : Il n'y a pas plus d'amalgame à faire qu'entre les émigrés tunisiens et les auteurs tunisiens d'actes terroristes en Europe.

- Florence ? (TAT) : On parle de choses assez différentes.



Wahiba Rhim, chargée du projet «Communauté tunisienne résidente en Suisse» à la coopération suisse

Séance de conclusion

Analyses couvrant l'ensemble du processus de retour et recommandations :

- Interventions croisées : par les Experts court terme du projet Lemma : Manon Muyle, Fatma Houissa et Ivan Paneff
- Échanges avec la salle
- Remerciements
- Annonce du Forum mobilité et diasporas
- Annonce des prochains rendez-vous publics de Lemma
- Recommandations de Fatma Houissa, sur trois points :
 - Définir des parcours de réinsertion en fonction de la catégorie de public avec des programmes personnalisés conçus en fonction de l'âge, du genre, du niveau d'études, du statut migratoire, etc.
 - Faciliter et systématiser l'accompagnement avec un jeu de formulaires ou de fiches.
 - Veiller au transfert des droits économiques et sociaux, assurer les droits fondamentaux à la santé, au logement, à la scolarité.
 - Considérer que les migrants de retour sont en début de parcours et non en fin de parcours.
 - Raccourcir les délais de façon à faire commencer le parcours de réinsertion le plus tôt possible à compter du retour.
- Analyse de Manon Muyle, Fedasil : « Nous avons vu ce matin que l'accompagnement commence avant le retour. Le projet de retour se forme dans le pays d'émigration et se prolonge par la suite au pays. Mais nous n'avons peut-être pas suffisamment parlé des personnes vulnérables, des problèmes psycho-sociaux et des enfants.

Nous avons évoqué les acteurs européens (OFII, CEFA, Suisse, OIM) ou tunisiens. Ils appartiennent au secteur public ou à la société civile. Leur nombre et leur variété nécessitent une bonne coordination pour arriver à une action concrète, complète. Il faut bien définir les rôles de chacun, aller vers une feuille de route globale.

Au niveau des facteurs de réussite de la réinsertion, on peut influencer certains et d'autres pas. Il y a les paramètres personnels (l'expérience de la personne, ses diplômes et formations, ses compétences personnelles : tout le monde n'est pas entrepreneur).

Il y a le facteur temps : la durée du séjour à l'étranger doit être pris en compte et le processus de réinsertion doit démarrer vite. Il y a aussi le seuil des deux ans, difficile à passer pour assurer la pérennité du projet économique.

Il y a le facteur financier : on ne peut pas rentrer sans ressources, a souligné Jean-Pierre Cassarino. L'argent personnel favorise aussi la réussite. Le soutien familial et communautaire compte également beaucoup comme l'a démontré l'expérience suisse. On doit pouvoir compter sur le micro-crédit, bien représenté en Tunisie, et bientôt, sur le crowdfunding.

Analyse d'Ivan Paneff, juriste

Ce qui est intéressant dans nos travaux, c'est de croiser les apports des deux rives dans l'objectif d'élever le niveau de résultats. Croiser aussi les capacités de financement institutionnelles et individuelles.

Il y a le levier de la communication entre les acteurs du domaine, c'est-à-dire entre vous. Il est important de savoir qui fait quoi et de faire circuler l'information. Il faut cultiver les réseaux, la communication transversale entre professionnels.

La communication vers les bénéficiaires, dans les pays d'Europe et parfois même avant leur départ de Tunisie, dans le cas des étudiants, est essentielle. Pour les autres populations de migrants, chacun doit pouvoir savoir que tel droit lui est accordé, que tel dispositif existe ou a changé. Nous avons des supports techniques qui le permettent à moindre coût. L'information ne doit pas être uniquement administrative mais aussi d'ordre psychologique et économique : le migrant a sa place, il est attendu avec telle ou telle compétence, dans tel ou tel domaine, dans telle ou telle région.

Il y a le levier de la formation qui suit le même type de raisonnement. Qui former, à quoi et où ? Commencer par une formation au retour dans les pays de migration puis enchaîner dès l'arrivée sur le sol tunisien pour éviter les périodes d'inactivité ? Il convient aussi de s'adapter à des publics particuliers. Il y a les gens de métier et les jeunes sans diplôme ni qualification.

Interventions

- Sadok Benhadj Hassine : Il ne faut pas négliger la préparation du retour dans le pays de résidence. Au départ, il y a une tendance à accélérer le processus alors qu'il faudrait une démarche progressive, avec la possibilité de déplacements en Tunisie pour se préparer.

Les facteurs d'échec sont à étudier dans une logique de prévention. Il faudrait aussi disposer d'une stratégie de sauvetage.

Il faut aller plus loin dans l'échange d'expérience pour en tirer une batterie d'actions, notamment avec la société civile qui doit être associée plus largement. L'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), par exemple, n'a pas été mentionnée alors que de nombreux projets de réinsertion sont de nature agricole.

Les projets de réinsertion ne doivent pas développer de la précarité mais des emplois décents avec un revenu durable.

Enfin, la Tunisie est un pays d'émigration, d'immigration et de transit. Toute fausse manœuvre va se traduire en développement de la fonction de transit. Il faudrait favoriser l'intégration dans la société tunisienne ou dans les pays d'origine.

- Awatef Miraoui (ANETI) : On a parlé de la diversité des profils : des personnes non qualifiées, des personnes âgées, des étudiants, etc. Alors pourquoi ne pas créer un fonds d'aide au retour à la disposition des promoteurs pour leur permettre de créer de plus grandes entreprises ? Cela permettrait d'améliorer l'accompagnement à travers des experts, de limiter les incidents financiers et de contrer le taux de mortalité des entreprises.

- Association CEFA : Concernant la préparation au retour et au départ, dans tous les projets auxquels nous avons collaboré, il y avait deux volets : un en Italie, pour la préparation du candidat au retour, et un en Tunisie. Le plan d'affaires est commencé en Italie et il peut être ajusté en Tunisie. Le candidat a peut-être besoin d'avoir toutes les informations nécessaires pour prendre une décision consciente. Il faut prendre en considération la composante psychologique de l'accompagnement. On parle de succès mais il faut aussi prendre en compte le sentiment d'échec au retour.

- Fayçal Dchicha : Notre public n'est pas seulement composé de Lampedusiens. Cela dit, le suivi psychologique, dans le sens clinique du terme, n'est pas prévu dans la prestation qui nous est demandée et nous n'avons pas aujourd'hui les compétences nécessaires. Cependant, le soutien moral du promoteur fait partie de notre accompagnement.

- Hélène Hammouda : L'OFII propose désormais une aide sociale pour la réinsertion qui peut se traduire en suivi psychologique du migrant de retour.

- Raja Jabri : Les difficultés psychologiques du migrant de retour apparaissent quand l'aide de l'OFII tarde. Si le dossier prend plus de six mois pour aboutir, cela génère du stress et même le désespoir du bénéficiaire. Il y en a qui pensent à repartir. C'est une phase très critique qu'il faut savoir gérer.
- Sonia Ben Khemis (IRD) : J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les canaux de communication ont évolué. S'il est difficile d'évoluer au niveau institutionnel il faut savoir s'adapter au niveau de la communication. Il faut être éloquent, apprendre à convaincre. Et pour cela, il faut identifier le public ciblé et adapter le message au statut des personnes.
- Amine Sellami (ATUGE) : L'ATUGE a accompagné deux consultants qui ont choisi de s'engager auprès de l'administration tunisienne. On parle d'un profil particulier, celui de personnes qui ont choisi de revenir pour servir un idéal. Il y a une phase de réadaptation. Ces personnes ont fait face à beaucoup d'obstacles. Le langage prédominant aujourd'hui dans les médias est négatif, pas très incitatif. Certains ont fait le choix de revenir seuls en laissant leur famille en Europe. Les personnes qui pensent à ce type de retour vont généralement essayer de discuter avec ceux qui les ont précédés dans cette démarche pour se rassurer. C'est un réflexe de réseau.
- Brahim Ben Aissa, expert : Étant donné que les moyens financiers sont là, ce programme devrait avancer d'un cran pour donner le jour à des projets plus ambitieux. On peut aller à la rencontre des Tunisiens qui résident en Europe pour mieux les accompagner.
- Ridha Zguidane (MAE) : Je souligne l'importance d'une décision volontaire, qui engage le migrant à réussir son retour. Mon deuxième point concerne l'accompagnement financier et le suivi, au niveau de la formation professionnelle. Comment orienter le projet vers les secteurs prioritaires en Tunisie, par

exemple l'économie verte. Il y a beaucoup d'opportunités pour contribuer à assainir notre pays en allant vers la transition énergétique et la transition numérique.

Il faut aussi capitaliser nos accords passés, notamment en matière de développement solidaire. Nous avons une philosophie construite pas à pas, dans l'idée de concilier le principe de réadmission avec le développement solidaire, la migration circulaire. Il faut rendre ce retour humain.

Dernière idée, l'importance de la transparence.

- Mokhtar Triki (ONM) : Est-ce qu'il y a des cas de Tunisiens de retour qui ont réussi leur projet de réinsertion et qui ont par la suite obtenu des prêts afin de développer leur entreprise ?
- Fayçal Dchicha (ADDCI) : 12% des promoteurs que nous avons accompagnés nous ont demandé un prêt complémentaire. Je citerai l'exemple d'un pêcheur qui est passé d'une barque de 5 mètres à une barque de 12 mètres et qui emploie 4 personnes avec lui.
- Raja Jabri (opératrice) : Avec une subvention moyenne de 13.000 dinars, les 36 projets que j'ai accompagnés ont créé 19 emplois, outre les migrants de retour eux-mêmes.

Je pense qu'on pourrait mieux coordonner, rassembler les partenaires techniques et financier pour voir comment on peut être plus efficace.

- Hajer Messaoudi (Mercy Corp) : Il est temps d'éclaircir le rôle des institutions qui travaillent pour la réussite du retour. Nous allons essayer, en temps qu'ONG, de coordonner nos activités. Pour la pérennité des projets, il faut penser à réseauter avec les Tunisiens de l'étranger et plaider pour un cadre juridique spécifique. Il est possible de travailler sur les points forts, de communiquer sur les actions, de constituer une base de données des projets, de faire du marketing régional. À Kasserine, nous avons

réalisé avec l'Italie un projet de 130.000 dollars. Il faut également cibler la culture qui n'est pas un secteur très prometteur en Tunisie mais c'est une question de politique publique et de stratégie nationale.

- Ivan Paneff, juriste : Il revient aux institutions tunisiennes d'élaborer une stratégie. Toujours est-il que le processus de retour commence en Europe, qu'il doit mobiliser les institutions des deux rives et que la réinsertion doit être accompagnée longtemps après le retour.

La notion d'échange est très importante. Échanger les informations, c'est ce que nous avons fait depuis hier. Cela peut faire apparaître des solutions aux problèmes. Si les réunions entre les acteurs du retour et de la réinsertion ne sont pas régulières, il y a un manque à gagner par manque d'échange. Il faut donc multiplier ce type d'échanges.

Tout ce dont nous parlons doit pouvoir être communiqué par l'intermédiaire d'une plateforme sur internet ou d'un forum qui permette la discussion. Il faudrait aussi pourvoir institutionnaliser la coopération car la pratique montre qu'elle s'interrompt souvent du fait de la mobilité des agents de l'administration. Quand la personne impliquée change de poste, la coopération disparaît.

Concernant la suggestion d'un Fonds d'aide au retour, ce sont aujourd'hui différents fonds, européen ou nationaux, qui sont utilisés. Leur emploi est scruté à la loupe.

- Manon Muyle (Fedasil) : Il y a un paradoxe dans le processus de préparation du retour. Souvent les intéressés souhaitent partir rapidement. La réflexion a déjà fait son chemin et ils ont pris leur décision avant de se diriger vers Fedasil. Mais il est certain que cette décision doit être réfléchie.

Concernant la stratégie de sauvetage, est-ce que cela ne relèverait pas plutôt d'une

stratégie globale de prévention des risques, pas seulement pour les Tunisiens de retour ?

Concernant la dimension psychologique, le Tunisien de retour peut devenir un porteur de projet et se révéler un entrepreneur par la suite. C'est un processus.

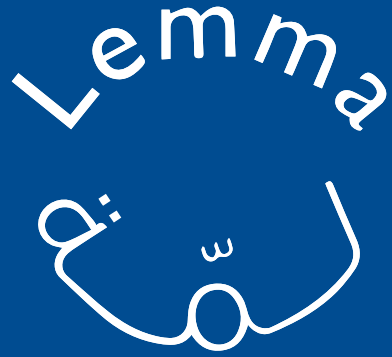
À la question comment orienter les projets vers les secteurs prioritaires, je répondrai via la communication et la formation. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de développer la coordination et on a besoin d'une cartographie, pour identifier les dispositifs tunisiens existants.

- Fatma Houissa, juriste : Je ne suis pas spécialiste des outils européens mais je connais la législation tunisienne. Il existe plusieurs fonds, des incitations fiscales, beaucoup de choses sont faites. Il faut une communication entre les acteurs pour identifier ce qui peut être amélioré.

- Akram Denguir : Pour participer au développement régional et national, il faut disposer de données très précises. D'ici le mois de juin, nous proposerons une plateforme pour une meilleure prise de décision, sur la base d'information géolocalisée, avec l'implantation d'AD Consulting.

BIBLIOGRAPHIE

Auteur	Titre	Date	Pages	Localisation
Bel Haj Zekri Abderrazek	La migration de retour en Tunisie. Etude du cadre législatif, du contexte socio-économique et des processus de réinsertion des migrants de retour	2007	17	http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/7985/MIREM_AR_2007_04.pdf?sequence=1&isAllowed=y
Benjemia Monia	La migration de retour en Tunisie : aspects juridiques	2008	9	http://cadmus.eui.eu/handle/1814/9052
Cassarino Jean-Pierre	Réinsertion et développement	2014	203	http://rsc.eui.eu/RDP/fr/publications/rdp/
	Migrants de retour au Maghreb : Réintégration et enjeux de développement	2007	162	http://cadmus.eui.eu/handle/1814/7720
Calenda Davide	Famille, capital social et réintégration socioprofessionnelle des migrants de retour au Mali	2012	27	http://cadmus.eui.eu/handle/1814/22396
Chaieb Raja. OTE	La Migration de retour en Tunisie : informations statistiques	2006	26	http://cadmus.eui.eu/handle/1814/21515
Eurogroup Consulting	Étude bibliographique et de terrain relative à la réinsertion	Fév 2016	23	
Leaders.com	Ces Tunisiens dans le monde : qui sont-ils, où résident-ils ?	Mai 2016		http://www.leaders.com.tn/article/19702-ces-tunisiens-dans-le-monde-qui-sont-ils-ou-resident-ils
Gubert Flore, Nordman Christophe	Return Migration and Small Enterprise Development in the Maghreb	2008	39	http://cadmus.eui.eu/handle/1814/8887
OIM Tunisie	Projets de retour... projets d'avenir	2015	48	http://www.tunisia.iom.int/content/projets-de-retour%E2%80%A6-projets-d%E2%80%99avenir
OIT	Protection des droits des travailleurs migrants	2017	36	
Plateforme RDP	Glossaire de la migration			http://rsc.eui.eu/RDP/fr/glossary-2/
Rallu Jean-Louis	L'étude des migrations de retour	2004	196	http://www.ceped.org/cdrom/migrations_5-6_avril_2004/html/table1/com_rallu.pdf
Réseau européen des migrations	Glossaire			http://ec.europa.eu/immigration/glossaire_fr
REMDH Boubakri Hassan	Plaidoyer pour une réforme des lois relatives aux migrants, aux étrangers et à la nationalité en Tunisie	Déc 2014	50	http://euromedrights.org/wp-content/uploads/2015/07/REMDH_CETUMA_Monia-BJ_Souhayma-BA_Plaidoyer_r--forme-des-lois-sur-la-migration-les---trangers-et-la-nationalite_fr-2.pdf



Ensemble pour la mobilité
معا من أجل تنقل الأشخاص

PROJET LEMMA

Expertise France
Nassima Clerin, Cheffe de projet
Immeuble Astra. Rue du Lac Victoria. 1053. Tunis, Tunisie

www.lemma.tn